

» 1° Je demande justice et redressement de l'abus d'autorité, de l'acte arbitraire et tyrannique par lequel lord Charles Somerset m'a privé si long-temps de ma liberté, en violation des lois positives de son pays.

» 2° Je demande justice et redressement des formes irrégulières avec lesquelles on a saisi tous mes papiers dans la Tamise. On m'en a séparé, sans vouloir, en dépit de toutes mes instances, en dresser d'inventaire.

» 3° Je demande justice et redressement de ce qu'au mépris de tous les principes, j'ai été livré captif sur le continent, et, par suite de l'impulsion ou des instructions données, contraint de traverser la Belgique et les pays adjacens en malfaiteur.

» 4° Je demande la visite et la restitution prompte des papiers qui m'ont été saisis dans la Tamise. La plupart avaient été respectés par sir Hudson Lowe, et d'autres me deviennent absolument nécessaires dans l'usage journalier de mes circonstances domestiques; ils contiennent tous mes titres de propriétés et de fortune; sans eux, je demeure privé de tout.

» 5° Je demande la restitution de mes

papiers de Sainte-Hélène, dont l'inventaire, reconnu et signé par sir Hudson Lowe, se trouve parmi les papiers saisis sur la Tamise. Mes papiers de Sainte-Hélène se réduisent à peu près à un seul manuscrit, renfermant l'espace de dix-huit mois, où, jour par jour, se trouvent inscrits, encore en désordre et sans être arrêtés, les conversations, les paroles, les gestes peut-être, de celui qui long-temps guida les destinées de l'Europe.

» Ce manuscrit, sacré par sa nature et son objet, était inconnu à tous, et devait le demeurer; j'en ai laissé prendre connaissance à sir Hudson Lowe suffisamment pour le convaincre de son inoffensive nature en politique. En arrivant au Cap, j'ai eu l'honneur d'écrire au Prince-Régent par le canal des ministres, aussi bien qu'à eux-mêmes, pour mettre ces matériaux précieux sous leur protection spéciale; je le leur demandais au nom de la justice, au nom de l'histoire; ils sont, aux yeux de toutes les lois, ma propriété sacrée, celle de mes enfans, celle de l'avenir.

» 6° Enfin, et sur toutes choses, je demande la restitution de la lettre que

l'Empereur Napoléon m'a fait l'honneur de m'adresser dans ma prison, au secret, dans l'île de Sainte-Hélène. Une lettre étrangère à la politique, lue par le gouverneur de Sainte-Hélène, lue par les ministres même, s'ils l'ont voulu, ne saurait, dans aucun code du monde, quelques sévères d'ailleurs qu'en pussent être les expressions confidentielles, être enlevée à celui dont elle est devenue la propriété. Cet objet précieux et sacré est la récompense de ma vie, le titre de mes enfans, le monument de ma famille.

» Milord, ami naturel et réfléchi de toute convenance et de toute modération, c'est à vous que j'adresse d'abord l'énumération de mes griefs. C'est à vous seul que j'en demande sans bruit* le redressement. Si V. S. croyait ne devoir pas y répondre, c'est à vos tribunaux de justice alors auxquels je me trouverais dans l'obligation d'adresser mes plaintes. Après eux, viendrait encore le tribunal

* Cette lettre n'a été rendue publique qu'au bout d'un an, et encore a-t-on vu plus haut ou lira-t-on plus loin le motif qui en a amené la publicité.

(Année 1817) DE SAINTE-HÉLÈNE. 373
de l'opinion publique, et ensuite, pardessus tout encore, ce tribunal suprême d'en haut, qui, planant également sur la victime et les tyrannies, accomplit dans l'éternité le triomphe infailible de tous les droits, et le châtimement final de toutes les injustices.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

Enfin, c'est vers ce même temps que parut aussi ma pétition au parlement d'Angleterre; je l'avais fait passer des déserts de Tygerberg à Londres, pour qu'on en fit l'usage convenable : soit qu'elle ne fût pas parvenue, soit qu'on trouvât des inconvéniens à la produire, il n'en avait pas été dit un mot; mon retour réveilla cette circonstance. Un membre des communes, frappé de la sensation que sa publicité venait de causer, s'offrit de la présenter lui-même, et il me fut envoyé à cet effet d'Angleterre un papier auquel j'apposai ma signature, formalité qui ne se trouva pas suffisante; ce qui, joint à d'autres considérations, peut-être, empêcha qu'elle ne fût mise sous les yeux de la chambre. Je la retranscris ici; elle tient de trop près à mon sujet pour qu'on ne me le pardonne pas; et puis ce papier,

et d'autres qu'on trouve dans ce volume, ont été mutilés, défigurés, retraduits en français d'un texte étranger; j'ai intérêt à les rétablir dans leur intégrité; et puis encore, si l'on ne les trouvait pas ici, ils passeraient pour apocryphes; ce que je veux éviter.

PÉTITION AU PARLEMENT D'ANGLETERRE.

«Un simple individu, un faible étranger, ose élever sa voix au milieu de vous, Représentans du peuple d'Angleterre, mais il vous invoque au nom de l'humanité, de la justice, au nom de votre gloire. Parlerait-il en vain? pourrait-il ne pas être écouté?

» Jeté hors de Sainte-Hélène, enlevé d'auprès du plus grand monument des vicissitudes humaines qui fut jamais, je me traîne vers vous pour vous peindre sa situation, ses souffrances.

» Arraché soudainement d'auprès de lui, et sans qu'il ait été possible de le prévoir; privé de toute communication, mes paroles, mes idées ne seront que de moi; elles n'auront d'autre source que mon cœur. Peut-être l'âme altière de celui qui en est l'objet s'irritera-t-elle de la démarche que j'entreprends en ce

moment, pensant qu'ici bas il ne doit, il ne peut appeler de ses griefs *qu'à Dieu seul*. Peut-être me demandera-t-il qui m'a commis les soins et le bien-être de sa vie? N'importe. Mon amour pour lui aura causé ma faiblesse; je me sens déjà trop loin de son héroïque influence; mon cœur ne peut plus renfermer les maux dont il a été le témoin: ils s'ouvrent un passage, ils m'arrachent des cris.

» Vous avez banni dans les déserts de l'Océan celui dont la magnanime confiance venait, *librement et par choix*, vivre au milieu de vous, sous la protection de vos lois, qu'il avait crues toutes puissantes. Sans doute vous ne cherchez dans votre détermination que ce qui vous semblait utile; vous ne prétendez pas être justes. Autrement on vous demanderait: Qui l'avait mis en votre pouvoir? Qui vous avait donné le droit de juger? Sur quoi l'avez-vous condamné? Qui avez-vous entendu dans sa défense?... Mais vous avez porté une loi.... elle existe, je la respecte. Je ne suis point qualifié pour discuter le principe. Je contiendrai tout murmure, mon protêt ne sortira pas de mon cœur. Vous n'entendrez ici que les maux dont on

accompagne vos décisions, et sans doute contre vos intentions.

» Représentans de la Grande-Bretagne, vous avez dit ne vouloir que vous assurer de la personne de l'Empereur Napoléon, et garantir sa détention. Cet objet rempli, vous avez entendu qu'on prodiguât tout ce qui pourrait adoucir, alléger ce que vous avez pensé l'œuvre, l'obligation de la politique : tels ont été l'esprit, la lettre de vos lois, les expressions de vos débats, les vœux de votre nation, les sentimens de son honneur. Eh bien ! il n'est parvenu à l'illustre captif, sur son affreux rocher, que la partie sévère de vos intentions. Heureux toutefois encore si elles n'avaient pas été outre-passées ! Mais les nuages qui courent son île sont moins épais, moins sombres que les peines morales et physiques qu'on amoncelle sur sa tête.

» Sous le prétexte vain d'appréhensions purement imaginaires, chaque jour on a vu de nouvelles restrictions. Son âme fière a dévoré chaque jour de nouveaux outrages ; tout exercice lui est devenu impossible ; toutes visites, toutes conversations se sont trouvées à peu près interdites. Ainsi les privations de toute

espèce, les contrariétés de toute nature, se joignent pour lui à l'insalubrité mortelle d'un climat tout à la fois humide et brûlant, à la fade monotonie d'un ciel sans couleurs ni saisons. On resserre à chaque instant d'une manière effrayante le cercle de sa vie ! Il est réduit à garder sa chambre ; on va lui donner la mort !

» Avez-vous donc voulu toutes ces choses ? Non sans doute ; et quels motifs pourraient les justifier ? La crainte d'une évasion ? Mais qu'on réunisse des militaires, des marins, des juges capables ; que l'on consulte leurs lumières ; qu'on s'instruise de leurs opinions ; et qu'on cesse de livrer un tel objet à l'arbitraire d'un seul homme, qui, pouvant prendre ses terreurs pour guide, ne s'occupera chaque jour qu'à combattre jusqu'aux fantômes que pourra lui créer son imagination frappée, sans songer qu'il ne peut détruire toutes les chances, et parvenir à la dernière qu'en donnant la mort. A Longwood, on tient toute évasion pour impossible, on n'y songe pas. Certes, chacun y voudrait accomplir l'entreprise au prix de sa vie : la mort paraîtrait douce pour un si glorieux résultat. Mais comment tromper des offi-

ciers en constante surveillance? Échapper à des soldats bordant le rivage? Descendre des rocs à pic? Se jeter pour ainsi dire à la nage dans le vaste Océan? Franchir une première ligne de bateaux, une seconde de vaisseaux de guerre, lorsqu'on est dominé de tous les sommets, qu'on peut être environné, suivi de signaux à chaque instant, et dans toutes les directions? Et sur quelles embarcations se hasarderait-on? Il n'en existe point à portée du rivage. Sur quel bâtiment chercherait-on un refuge? Il n'en est de près ni de loin; toutes voiles étrangères, celles de votre nation même, deviennent la proie de vos croiseurs si elles s'approchent, sans d'urgens motifs, de l'île maudite.

» Avec de telles précautions et de telles circonstances, l'île entière n'est-elle donc pas une prison suffisamment sûre? devrait-il être nécessaire d'y encercler sans cesse des prisons dans des prisons? et si, ce qui est impossible, tant de difficultés pouvaient être vaincues, l'immensité des mers, la presque totalité des terres, ne demeurent-elles pas encore une nouvelle prison?

» Or, qui pourrait porter des hommes

dans leur bon sens à rêver d'aussi ridicules efforts? Qui pourrait induire dans Longwood à des pensées si follement désespérées? Aussi l'Empereur Napoléon en est toujours aux mêmes projets, aux mêmes désirs qu'il exprima lorsqu'il vint avec confiance, *librement et de bonne foi*, au milieu de vous : « Une retraite et » du repos sous la protection de vos lois » positives ou de celles de l'Amérique. » Voilà ce qu'il voulait, voilà ce qu'il veut encore, ce qu'il demande toujours.

» Si donc l'île de Sainte-Hélène, par sa nature, n'est pas déjà une prison suffisante; si elle n'a pas l'avantage de faire concourir la sûreté avec l'indulgence, alors on a trompé votre choix et vos intentions. A quoi bon nous envoyer mourir misérablement dans un climat qui n'est pas le nôtre? A quoi bon toutes vos dépenses additionnelles? A quoi bon votre nombreuse garnison et son grand état-major? A quoi bon votre établissement de mer? A quoi bon les gênes qu'on impose au commerce de cette île malheureuse? Il était tant de points dans vos dominations européennes où vous pouviez nous garder sans frais, et où nous nous serions estimés moins mal-

heureux ! Si cette île, au contraire, par sa nature et à l'aide des précautions exprimées ci-dessus, présentait en elle-même tout ce que la sagesse, la prudence humaine peuvent croire nécessaires, alors toutes additions aggravantes ne seraient-elles pas autant de vexations inutiles, d'actes tyranniques et barbares exécutés contre votre intention ? Car vous n'avez pu vouloir qu'on torturât Napoléon, qu'on le fit mourir à coups d'épingle ; et pourtant il n'est que trop vrai qu'il périt par des blessures incessantes de chaque jour, de chaque heure, de chaque minute.

» Si vous n'avez voulu voir en lui qu'un simple prisonnier, et non l'objet de l'ostracisme des Rois, Roi lui-même ; si vous n'avez prétendu lui donner qu'une prison ordinaire, et non lui choisir un lieu où l'on pût adoucir l'irrégularité de son exil ; si on n'a voulu le confier qu'à un geolier et non à un officier d'un grade éminent, qui, par ses habitudes des affaires du monde, sût allier ce qu'il doit à la sûreté du captif avec le respect et les égards qu'il commande ; si on n'a voulu suivre que la haine et la vengeance et toutes les passions étroites, vulgaires ;

si on n'a voulu enfin que confier au climat la mort de l'illustre ennemi, charger la nature d'un acte qu'on n'osait pas exécuter soi-même ; si on a voulu tout cela, je m'arrête ; je n'ai plus rien à dire, je n'ai déjà que trop dit.

« Mais si, dans le sens de votre bill même, vous avez voulu entourer votre acte politique, comme vous l'avez fait en effet, de toutes les intentions d'une nation grande, noble, honorable, je puis continuer ; car vous aurez voulu tout le bien que peut permettre la circonstance, vous aurez interdit tout le mal que ne commanderait pas la nécessité. Vous n'avez pas voulu qu'on privât le prisonnier de tout exercice, en lui imposant inutilement des conditions ou des formes qui eussent fait de cette jouissance un tourment.

» Vous n'avez pas voulu qu'on lui prescrivît la nature de ses paroles, la longueur de ses phrases ; vous n'avez pas voulu qu'on restreignît son enceinte primitive, sous prétexte qu'il ne faisait pas un usage journalier de son étendue ; vous n'avez pas voulu qu'on le forçât de se réduire à sa chambre, pour ne pas se trouver au milieu des retranchemens et

des palissades dont on entoure ridiculement son jardin , etc.

» Or, toutes ces choses existent, elles se sont succédées chaque jour, bien qu'elles soient jugées inutiles, et que beaucoup de vos compatriotes les condamnent et en gémissent.

» Vous n'avez pas voulu qu'au grand détriment de sa santé et de ses aises, il fût condamné à une mauvaise, petite, incommode demeure, tandis que l'autorité en aurait de grandes et de belles à la ville et à la campagne qui eussent été beaucoup plus commodes, plus convenables, et eussent sauvé l'envoi du fameux palais, ou, pour parler bien plus correctement, de l'immense quantité de madriers bruts pourrissant aujourd'hui, sans emploi, sur le rivage, parce qu'on a trouvé qu'il faudrait de sept à huit ans pour accomplir la bâtisse projetée. Vous n'avez pas voulu qu'en dépit des sommes que vous y consacrez, les nécessités de la vie, toutes les subsistances fournies journellement à Longwood fussent du dernier rebut, lorsqu'il en existerait pour d'autres de meilleure qualité; vous n'avez pas voulu qu'on poussât l'outrage vis-à-vis de Napoléon,

jusqu'à vouloir le forcer de discuter les petits détails de sa dépense; qu'on le sommât de fournir un surplus qu'il ne possédait pas; ou qu'à défaut, on le menaçât de réductions impossibles; qu'on le forçât de s'écrier dans son indignation: « De le laisser tranquille, qu'il ne demandait rien; que quand il aurait faim, il irait s'asseoir au milieu de ces braves dont il apercevait les tentes au loin, lesquels ne repousseraient pas le plus vieux soldat de l'Europe. » Vous n'avez pas voulu que Napoléon se trouvât contraint par là de faire vendre son argenterie pièce à pièce, afin de subvenir à ce qui lui manque chaque mois, et qu'il se trouvât réduit à accepter ce que des serviteurs fidèles étaient assez heureux pour pouvoir déposer à ses pieds.

» O Anglais! est-ce ainsi qu'on peut traiter en votre nom celui qui a gouverné l'Europe, disposé de tant de couronnes, créé tant de Rois? Ne craignez-vous pas le cri de l'histoire? Et si jamais elle venait à graver: « Ils l'ont trompé pour s'en saisir, et puis ont marchandé son existence. » Souffrirez-vous que l'on compromette à ce point vos sentimens, votre caractère, votre honneur?

Est-ce donc là votre bill, sont-ce là vos intentions? Et quel rapport de si inconvenables mesures ont-elles avec la sûreté?

» Vous n'avez pas voulu que l'autorité se fit une étude puérile et barbare dans ses paroles, ses réglemens et ses actes, de rappeler sans cesse ce qu'il eût été délicat de ne mentionner jamais, en nous répétant chaque jour que nous nous abusons étrangement sur notre position; en interdisant sévèrement tout respect inusité; en punissant même, nous a-t-on dit, celui en qui l'habitude l'aurait laissé échapper; en restreignant les journaux qui nous parviennent, à ceux qui pourraient nous être les plus désagréables; en nous procurant volontiers les libelles, et soustrayant ou retenant, au contraire, les ouvrages bienveillans; enfin, en nous imposant la forme littérale de la déclaration par laquelle nous achetions l'esclavage et le bonheur de soigner un objet révééré, en nous contraignant d'y admettre des dénominations contraires à nos habitudes et à nos lois, se servant ainsi de nos propres mains pour dégrader l'objet auguste que nous entourions; et toutefois, nous avons dû le faire, parce que, sur notre refus uni-

versel, nous avons été menacés d'être arrachés tous à notre doux emploi, jetés aussitôt sur un bâtiment et déportés au cap de Bonne-Espérance. De quel intérêt ces mesures cruelles et tyranniques peuvent-elles être à la sûreté?

» On croira avec peine que Napoléon, s'informant s'il pouvait écrire au Prince-Régent, l'autorité ait répondu qu'on ne laisserait passer sa lettre qu'au cas qu'elle fût ouverte, ou qu'on l'ouvrirait pour en prendre connaissance. Procédé que réprouve la raison, également injurieux aux deux augustes personnes.

» Sainte-Hélène avait été choisie pour nous, avait-il été dit, afin que nousussions y jouir d'une certaine liberté et de quelque indulgence. Mais nous ne pouvons parler à personne; il nous est interdit d'écrire à qui que ce soit; nous sommes restreints dans nos plus petits détails domestiques. Des fossés, des retranchemens entourent nos demeures; une autorité sans contrôle nous gouverne... Et l'on avait choisi Sainte-Hélène pour nous procurer quelque indulgence! Mais quelle prison en Angleterre eût donc pu être pire pour nous? Certes, il n'en est aucune aujourd'hui qui ne

nous semblât un bienfait. Nous nous trouverions en terre chrétienne; nous respirerions l'air européen. Une autorité supérieure, contradictoire, nous mettrait à l'abri des ressentimens personnels, de l'irritation du moment, ou même du défaut de jugement.

» Il a été insinué, ou interdit même aux officiers de votre nation de se présenter devant celui dont ils surveillent la garde; il a été défendu aux Anglais même, quels que soient le rang et la confiance qu'ils possèdent, de nous approcher et de s'entretenir avec nous, sans des formalités qui équivalent à une interdiction, dans la crainte que nous ne leur dépeignissions les mauvais traitemens dont on nous accable. Précaution inutile à la sûreté; mais qui prouve l'envieuse attention qu'on met à nous empêcher de faire parvenir la vérité. On nous a fait un crime de nos efforts à ce sujet, comme si de vous la faire parvenir, surtout quand elle intéresse votre honneur, votre caractère, n'était pas bien mériter de vous.

» Certes, vous n'avez pas voulu qu'on portât la tyrannie sur nos pensées et nos sentimens, au point de nous insinuer ou

de nous dire que, si nous continuions à nous exprimer librement dans nos lettres à nos parens, à nos amis, nous serions arrachés d'auprès de Napoléon, et déportés de l'île; circonstance qui a précisément amené ma déportation, en me portant à faire passer clandestinement les lettres mêmes que j'avais d'abord destinées pour le Gouverneur, et que je lui aurais envoyées, sans son inquiétante insinuation; insinuation gratuitement tyrannique, puisque ces lettres étaient envoyées ouvertes aux ministres, accompagnées, au besoin, des notes de l'autorité locale; qu'elles pouvaient être retenues par les ministres, si elles étaient inconvenables, ou livrées même aux lois, si elles étaient criminelles; et que, dans tous les cas, elles devaient avoir à leurs yeux le mérite d'être un moyen de plus d'obtenir la vérité.

» Certes, vous n'avez pas voulu que ceux qui avaient obtenu la faveur de demeurer auprès de Napoléon, se trouvassent en dedans des lois pour leur sévérité, et fussent jetés en dehors pour leurs bienfaits. C'est pourtant ce qui nous a été positivement signifié. Vous n'avez pas voulu qu'on saisît mes pa-

piers les plus secrets et les plus sacrés, et que, bien que je les eusse fait parcourir sommairement pour en laisser connaître la nature, on m'en séparât, on me refusât d'y apposer mon sceau. Vous n'avez pas voulu qu'on se fit sur ma personne un jeu barbare de ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré parmi vous; qu'au mépris de mes constantes réclamations d'être rendu à la liberté ou livré aux tribunaux; qu'en dépit de mes offres répétées de me soumettre volontairement d'avance à toutes les précautions, même arbitraires, qu'on voudrait m'imposer en Angleterre, on me retînt captif à Sainte-Hélène, on m'envoyât de cette île au cap de Bonne-Espérance, pour me faire revenir, avec le temps, du Cap vers Sainte-Hélène, me promenant ainsi prisonnier sur la vaste étendue des mers, dans de frêles bâtimens, au grand détriment de la santé de mon fils, dont la vie était en danger, au péril de la mienne qu'on a affligée d'infirmités qui doivent m'accompagner au tombeau, si toutefois elles ne m'y précipitent avant le temps.

» Vous n'avez pas voulu qu'arrivé au Cap, l'autorité m'y retînt arbitrairement

sans discussions, sans examen, sans informations, et m'y fit sécher dans les angoisses de la douleur, de l'attente et du désespoir, sous le prétexte ridicule d'envoyer à deux mille lieues demander à mes juges naturels, aux ministres auxquels je sollicitais si vivement d'être livré, si l'on ferait bien de m'envoyer à eux; et exécutant déjà sur moi, par ce seul fait, une sentence mille fois plus terrible que ne saurait être celle de tous les juges, savoir: de me priver durant plusieurs mois de ma liberté; de me retenir tout ce temps captif aux extrémités de la terre, séparé de ma famille, de mes amis, de mes intérêts, de tous mes sentimens, consumant péniblement dans le désert le peu de jours qui me restent. Certes, sous l'empire des lois positives, on ne saurait se jouer tyranniquement ainsi de la liberté, de la vie, du bonheur des individus.

» O Anglais! si de tels actes demeuraient impunis, vos belles lois ne seraient plus qu'un vain nom. Vous porteriez la terreur aux extrémités de la terre, et il ne serait plus ni liberté ni justice au milieu de vous.